Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20260302-2026_014-DE

SaintGilles

République Française
Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Gilles

DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DECISION N° 2026-014

Le Maire de Saint-Gilles,

Vu l'article L.2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020.06.15 du Conseil Municipal en date du 9 juin 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 214 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité d'acquérir un nouveau tracteur pour le centre technique municipal,

DECIDE

Article 1 : D'acquérir auprès de BRETAGRI, sise 10, rue du Clos Michel à Saint-Gilles (35590), un tracteur case IH FARMALL C100.

Article 2 : L'offre de prix s'élève à 74 300€ HT soit 89 160€ TTC.

Elle comprend :

- 1 tracteur CASE IH FARMALL C100 à 56 200€ HT soit 67 440€ TTC
- 1 chargeur MX T 408 EVO à 9 900€ HT soit 11 880€ TTC
- 1 benne à 4 700€ HT soit 5 640€ TTC
- 1 BMS Medium 2,05m à 3 500€ HT soit 4 290€ TTC

Article 3 : Madame la Directrice Générale de la Mairie de Saint-Gilles,
Monsieur le Trésorier du SGC de Guichen,
seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée selon les formes requises pour les délibérations du Conseil Municipal, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine et notification au représentant de l'entreprise BRETAGRI.

Fait à Saint-Gilles, le 02/03/2026
Le Maire, Philippe THÉBAULT

Publiée le : 02.03.26